



Source : RTS Info

LA MISE EN PLACE DE LA TAXE AU SAC A LAUSANNE : UN AUTRE SYSTEME DE TARIFICATION INCITATIVE

Programme
« Territoires Zero Waste »

LE DOSSIER DU MOIS

Zero Waste France

POSTE DE COLLECTE SOUS SURVEILLANCE

✓ SEUL LE DÉPÔT DES DÉCHETS SUIVANTS EST AUTORISÉ >

ALU	FER BLANC	PILES
HUILES VÉGÉTALES	TEXTILES	

✗ TOUS LES AUTRES DÉPÔTS SONT INTERDITS, NOTAMMENT >

PET	PAPIERS & CARTONS	PLASTIQUES
DÉCHETS ENCOMBRANTS	DÉCHETS MÉNAGERS	

LES CONTREVENANTS SERONT DÉNONCÉS À L'AUTORITÉ COMPÉTENTE



Comment faire pour inciter les habitants à réduire et mieux trier leurs déchets ? L'enjeu est de taille en Suisse, où chaque habitant produit en moyenne 730 kg de déchets par an (soit la deuxième plus grosse production de déchets en Europe derrière le Danemark). Il y a trois ans, la municipalité de Lausanne a cherché à mettre en place un système de tarification du service de gestion des déchets incitatif, notamment pour répondre au principe "pollueur-payeur" désormais inscrit dans la constitution suisse. Retour sur l'instauration de la taxe au sac à Lausanne et dans le canton de Vaud.

Sommaire :

Une taxe au sac préférée à une comptabilisation au poids ou à la levée	3
Une réorganisation du système de collecte et du réseau des déchèteries.....	3
Une intensification de la lutte contre les fraudeurs	4
Les ordures ménagères en baisse de 40 %.....	5

La taxe au sac préférée à une comptabilisation au poids ou à la levée

A l'origine de ce système se trouve le principe ancien du "pollueur-payeur", consacré à l'article 74 alinéa 2 de la Constitution fédérale suisse. Le pollueur doit payer sa charge de pollution et cela s'applique naturellement pour les déchets dont les coûts d'élimination doivent être supportés par leurs détenteurs, "en proportion des quantités de déchets qu'ils produisent". Largement répandu en Suisse alémanique, le système de tarification incitative pour les déchets était encore peu utilisé en Suisse romande.

Pour facturer au plus près le coût du service à l'utilisateur, le critère idéal reste bien sûr le poids, mais la logistique associée à un tel système est lourde. A Lausanne, c'est donc l'option d'un sac taxé qui lui a été préférée.

Le règlement communal sur la gestion des déchets prévoit que le prix du sac couvre un tiers du coût total du service de gestion des déchets, tandis qu'un autre tiers est couvert par le budget communal via l'impôt. Le reste est une redevance de base payée par chaque habitant et calculée par m³ du volume total de l'immeuble (0,25 franc suisse HT par m³) ; en effet, qu'il y ait une poubelle ou pas, le camion est obligé de passer.

Enfin, les entreprises font l'objet d'une redevance spéciale : 461 entreprises sont ainsi équipées de poubelles à puce électronique, et paient en fonction du poids de leurs déchets produits.



Lausanne, agglomération de 403 000 habitants a donc adopté ce nouveau système de tarification, et ce sont désormais 90% des 318 communes du canton de Vaud qui utilisent les sacs taxés.

Une réorganisation du système de collecte et du réseau des déchèteries

Peu à peu, le système de la taxe au sac s'est installé dans les esprits lausannois. La ville a commencé la mise en place du nouveau système en 2013 : depuis, les habitants doivent se procurer des sacs taxés pour se débarrasser de leurs ordures ménagères résiduelles (la collecte des déchets recyclables et des biodéchets ne fait pas l'objet d'une taxe au sac). Ces sacs blancs, facilement identifiables grâce à leur ficelle verte et le slogan « TRIEZ C'EST... VALORISER » peuvent être achetés dans les commerces habituels. Un rouleau de 10 sacs de 17 litres coûte par exemple 10 francs suisses (9,30 €), un rouleau de 10 sacs de 60 litres, 38 francs suisses (35 €). Le prix prohibitif des sacs a pour but d'inciter les Lausannois à réduire leur production de déchets résiduels, en recyclant tout ce qui peut l'être.

Parallèlement à la collecte des OMR, les habitants bénéficient d'une collecte séparée en porte-à-porte deux fois par semaine pour les papiers-cartons, et une fois par semaine pour le verre et les biodéchets. Le canton a aussi installé 77 points d'apport volontaire pour les flux de papiers-cartons et de verre, afin de faciliter la collecte de proximité. Le reste des recyclables (métaux, PET...) doit être apporté directement en déchèterie ou dans des points de collecte situés par exemple dans les supermarchés.

Il a donc fallu investir dans ce réseau de déchèteries pour faire face à ce nouveau flux de déchets recyclables et faciliter le geste de tri. La fréquentation des cinq déchèteries de quartier est en hausse de 22% comparativement à 2013 et de 131% par rapport à 2012, année précédant le changement de système. Elles ont enregistré plus de 216 000 passages en 2014.

Ce constat a poussé la municipalité à investir dans un système de déchèteries mobiles, afin de rapprocher le plus possible le service des citoyens : les habitants y ont accès une fois par mois dans 28 lieux différents de la ville et la fréquentation a beaucoup augmenté depuis la mise en place de la taxe au sac, avec une moyenne de 4 000 passages mensuels sur l'ensemble des points en 2014.

La ville de Lausanne a introduit à partir du 1^{er} janvier 2014 des mesures d'accompagnement, afin de faciliter la transition et l'adoption du nouveau système par les habitants. Chaque foyer bénéficie désormais d'une subvention annuelle de 80€ par habitant pour compenser cette charge supplémentaire et les familles avec enfants ainsi que les personnes souffrant d'incontinence reçoivent gratuitement un rouleau de sacs supplémentaire.

Une intensification de la lutte contre les fraudeurs

L'adoption de la taxe au sac n'a pas été sans obstacle. Dans les mois qui ont suivi la mise en place, la ville de Lausanne a dû faire face à un certain nombre de fraudes, notamment une multiplication des sacs non-conformes, déposés directement sur la chaussée ou dans des corbeilles de rue. Si l'immense majorité des habitants joue le jeu (les déchets non conformes ne représentaient que 3,3 % du volume total des déchets en 2014), ces fraudes (de l'ordre de 107 tonnes en 2014) ont néanmoins un coût pour la collectivité qui doit organiser des opérations spéciales de ramassage.



Certains détracteurs du système de taxe au sac pointent une augmentation des déchets urbains sauvages, ce à quoi les autorités répondent que ce problème est difficilement quantifiable, et qu'il était d'ores et déjà observé avant le passage à la taxe au sac. La ville a cependant décidé de sévir, en procédant à l'ouverture systématique des sacs non conformes pour identifier les fraudeurs, qui peuvent se voir infliger une amende minimum de 370 francs suisses (environ 344 euros). En 2014, 4 814 sacs non conformes ont été autopsiés générant 240 avertissements et 334 dénonciations. 312 ordonnances pénales ont été prononcées, pour lesquelles des amendes ont été envoyées aux fraudeurs.

Durant les mois qui ont suivi l'introduction de la taxe au sac, les agents de collecte ont également été particulièrement vigilants à ce que tous les déchets déposés dans les bacs des immeubles le soient dans des sacs homologués. Ainsi, le contrôle visuel par l'agent de collecte est assez fréquent et les immeubles où des sacs noirs sont déposés dans les bacs font l'objet d'un avertissement et ne sont par la suite plus collectés. Cette vigilance, accrue dans les premiers mois du dispositif, a permis de responsabiliser l'ensemble des habitants en habitat collectif.

Parallèlement, suite à l'introduction de la taxe au sac, le remplissage des corbeilles de rue en demi-lune avait augmenté de 50 % et elles débordaient très régulièrement. Elles ont donc été remplacées par des modèles au tambour plus petit, afin d'empêcher que les gens y déposent leurs sacs poubelles classiques, et les fréquences de collecte ont été augmentées.



Les ordures ménagères en baisse de 40 %

Le bilan de l'instauration de la taxe au sac est d'ores et déjà très positif selon la municipalité. Elle permet aux habitants de prendre conscience du coût de gestion des déchets et les rend d'autant plus sensibles à la réduction et au geste de tri.

Les résultats sont d'ailleurs au rendez-vous, avec une baisse des ordures ménagères résiduelles de 41% entre 2012 et 2014. La forte diminution observée lors de la première année de mise en place de la taxe au sac s'est confirmée en 2014, ce qui montre une bonne appropriation du geste par les habitants. L'association d'un nouveau système de collecte séparée et d'un réseau de déchèteries dense porte donc ses fruits. Le tri des papiers-cartons, déjà ancré dans les habitudes a augmenté de 12 %, et ce flux représente désormais 25 % des poubelles des Lausannois, contre seulement 18 % en 2012.

La collecte des biodéchets en porte-à-porte a elle aussi augmentée, tout comme les “lavures” (restes de repas pour les professionnels). Le taux de collecte séparée tout flux confondu est passé de 34 à 52 %. En 2014, les différentes caractérisations de poubelles OMR ont montré que les déchets contenus étaient à 84 % non soumis à une consigne de tri. Ce chiffre n’était que de 66 % en 2010, ce qui prouve un impact réel du passage à la taxe au sac, même si d’importantes marges de progression subsistent.

La généralisation du geste de tri a cependant eu pour effet pervers de faire baisser la qualité des matériaux recyclables et compostables. L’appropriation du geste de tri par les usagers s’est accompagnée d’une baisse de vigilance sur certains points : on retrouve par exemple de plus en plus de sacs plastiques de la vente de fruits et légumes dans les bacs à végétaux et d’emballages plastiques autour des journaux. Pour remédier à ce problème, des autocollants d’avertissement jaune, orange et rouge sont apposés sur les bacs présentant des déchets non conformes. Au bout du troisième avertissement, les bacs incriminés ne sont plus ramassés.

La ville de Lausanne mise donc sur la communication pour continuer à améliorer les performances de tri et réduire au maximum les indésirables dans les recyclables collectés. En plus des autocollants d’avertissement, une nouvelle campagne d’affichage a été lancée pour promouvoir les déchèteries et des mesures de surveillance supplémentaires pour limiter les déchets urbains sauvages ont été mises en place. Mis à part ces rares cas d’incivilités, le système de taxe au sac est entré dans les habitudes des Lausannois. En témoigne par exemple le nombre d’appels téléphoniques au Centre Intercommunal de Gestion des Déchets, qui est revenu à son niveau normal à partir de 2014, après un pic l’année de l’instauration de la taxe au sac. On observe aussi des changements de comportement chez les habitants, qui ont de moins en moins recours aux sacs plastiques. Ces derniers sont désormais facturés par la plupart des commerçants.

L’exemple de Lausanne montre que le système de taxe au sac, très peu utilisé en France, a aussi ses avantages. A condition que des moyens soient mis dès le départ sur le contrôle des sacs non homologués et l’appropriation du dispositif par les habitants.



Auteure : Camille Gellin

Sources: Entretien avec Olivier Français, Municipal en charge des déchets à la ville de Lausanne

lemonde.fr, rts.ch, lausanne.ch